

2.2. De Retjons à Tartas

2.2.1 Planche 1 de Retjons à Roquefort

➤ Milieu physique

Le **relief** concerné par l'aire d'étude sur la planche reste peu prononcé, hormis les vallées. La Douze présente des gorges calcaires générant une dénivellée locale de quelques dizaines de mètres au plus.

Le secteur est traversé par le réseau hydrographique des affluents rive droite de la Midouze. La **Douze** est le principal affluent représenté sur la planche.

Ce cours d'eau et ses affluents en rive droite présentent une bonne qualité en aval de Roquefort, et un faible risque de non atteinte de la qualité des eaux en 2015. La Douze en amont de Roquefort circule en zone agricole avant de rejoindre le massif forestier landais : elle y présente un risque de non atteinte.

La partie ouest de la planche est concernée par le SAGE « Leyre et milieux associés ».

L'alimentation en eau de Roquefort et d'Arué est fournie par **trois captages AEP** exploitant les niveaux aquifères du Crétacé à 75 et 150 m de profondeur.

Le secteur de Roquefort présente la particularité d'être karstique : l'anticlinal calcaire est entaillé par le réseau hydrographique.

Le risque karstique fait l'objet d'une servitude géotechnique particulière inscrite au Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-Sarbazan. La vulnérabilité des aquifères et des captages doit être considérée comme très forte, compte tenu des vitesses verticales habituellement observées pour ce type d'aquifères.

Les autres forages distribués dans les périmètres bâtis des villages environnants exploitent les aquifères du Miocène (Aquitaniens principalement) entre 30 et 90 m de profondeur environ. Ces aquifères sont vulnérables, car peu protégés par un toit sableux qui présente une forte perméabilité.

Ils sont relativement sensibles dans la mesure où les sources d'approvisionnement alternatives sont peu fréquentes (un captage par bourg en général).

➤ Milieu humain

Le **peuplement** est principalement concentré à Roquefort, qui compte environ 2.000 habitants. Le reste du territoire présente un faible taux de peuplement.

Le cadre de vie local est de bonne qualité, hormis aux abords des grandes infrastructures que sont la RD 934 et la RD 932.

Les **activités économiques** locales sont largement tournées sur la transformation du bois, l'agro-alimentaire et quelques services.

La **silviculture** de pin maritime est le mode dominant d'usages des terres. A noter toutefois le classement IGP « Bœuf de Chalosse » des communes de Retjons et de Lencouacq. Les premières terres sous AOC Armagnac et Floc de Gascogne sont représentées en limite est du couloir d'étude.

La future A65 s'inscrira à l'est de Captieux, puis empruntera la déviation existante de Roquefort avant de rejoindre Aire-sur-l'Adour et Pau au sud, hors aire d'étude.

➤ Milieu naturel

Les milieux naturels de plus fort intérêt du secteur comprennent le réseau hydrographique de la Midouze, avec le vallon du Cros à Roquefort, le sud du « bloc » territorial de landes humides relictuelles du Champ de tir de Captieux.

Trois **sites du réseau Natura 2000**, en partie superposés, correspondent à ces deux ensembles :

Code/ statut	Nom du site	Intérêt	Habitats et espèces prioritaires
FR7200722 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Réseau hydrographique des affluents de la Midouze (Recouvre l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du Vallon du Cros)	Nombreux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire Présence de gorges calcaires avec habitats de chauve-souris	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Vison d'Europe
FR7200723 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Champ de tir de Captieux	Lande humide de grande superficie, site d'hivernage de plusieurs milliers de grues cendrées (<i>Grus grus</i>)	Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Vison d'Europe
FR7210078 <i>ZPS 1991</i>	Champ de tir du Poteau (également ZICO du Camp militaire du Poteau)	Site en deux parties occupé à 50% par des marais, bas-marais et tourbières, à 50% par des sites agricoles	12 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I

L'enjeu fort du secteur est la préservation des habitats et de la transparence hydraulique et écologique du réseau hydrographique, essentielle pour assurer la connexion entre le

«bloc» des landes humides de Captieux, vaste réservoir de population au nord, et les habitats d'intérêt dispersés sur le reste du territoire.

Cet enjeu est particulièrement important pour le vison d'Europe.

La conservation des faciès variés associés au réseau hydrographique de la Midouze et de ses affluents (la Douze notamment) est en outre une nécessité, compte tenu de leurs interrelations avec le territoire : zones de chasse des chauves-souris des gorges de la Douze et du Vallon du Cros, zones de gagnage pour la grande faune dans un environnement biologiquement appauvri par la sylviculture.

La grande faune, le **cerf** notamment, est bien représentée sur le secteur, avec un des deux noyaux de population du massif landais. Il y bénéficie actuellement d'une certaine liberté de circulation, assurant le brassage génétique des populations.

Le **Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne** est largement représenté en limite ouest de la planche, englobant en partie le cours de l'Estrigon.

➤ Patrimoine et paysage

Les éléments intéressants du patrimoine du secteur correspondent aux édifices religieux, églises de Roquefort et de Sarbazan, chapelle de Retjons.

La densité de sites et monuments est assez faible sur le plateau landais, ainsi que la densité de vestiges archéologiques découverts.

Le **chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle**, classé au Patrimoine Mondial de l'Humanité, s'inscrit à nouveau du nord au sud de la planche, dans le prolongement des secteurs précédents.

Les paysages les plus intéressants sont distribués le long des vallées, qui rompent la relative monotonie du relief et de l'occupation des sols dominante (massif forestier et clairières agricoles).

Toutefois, la transition s'amorce progressivement avec le Marsan et ses clairières agricoles, décrit à la planche suivante.

La vallée de la Douze et ses gorges calcaires présentent un intérêt indéniable.



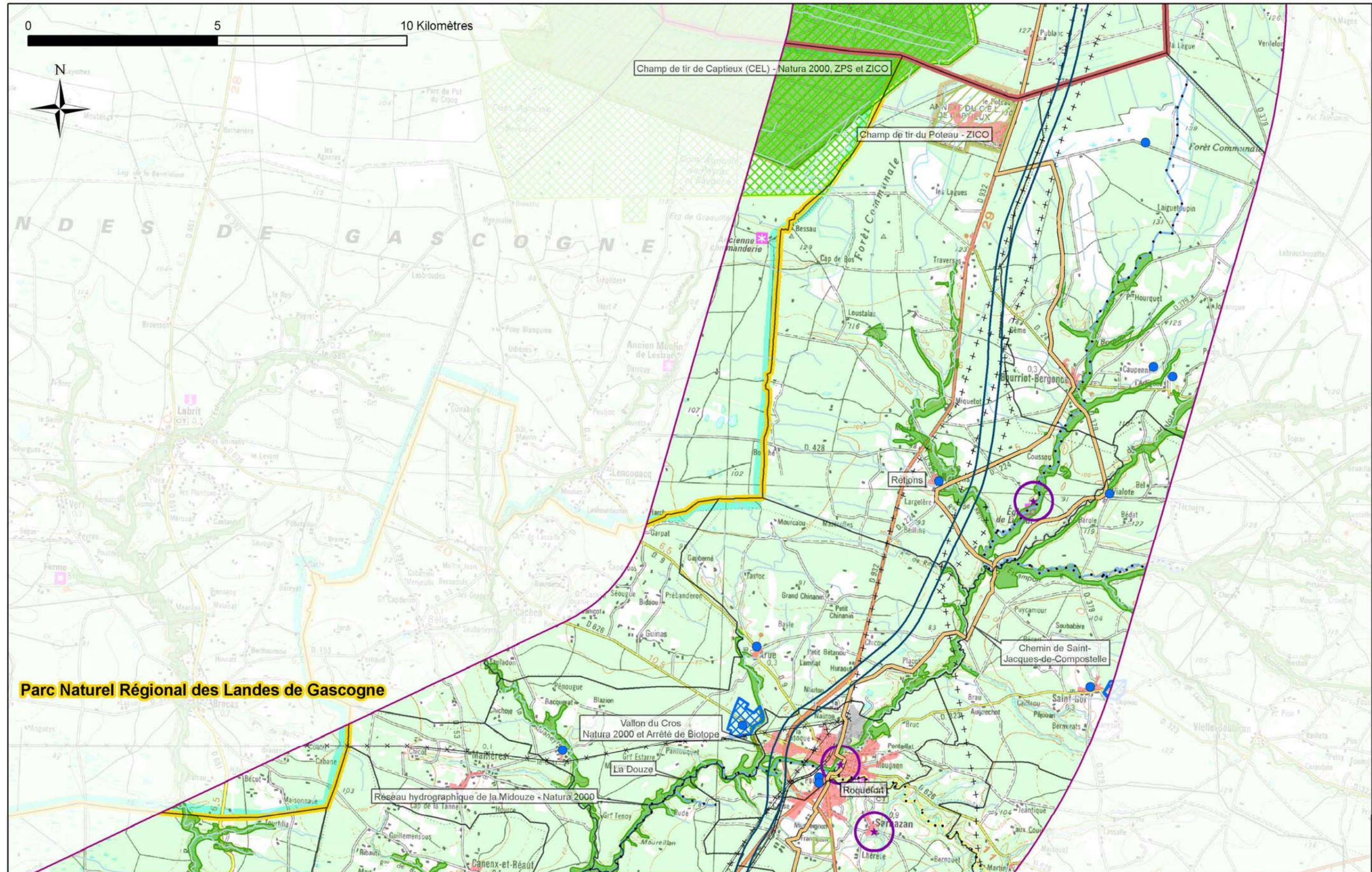
La Douze en aval de Roquefort

Les **airiaux**, clairières aménagées par l'homme et sièges d'exploitation, sont un autre enjeu de conservation paysagère du secteur ; les chênes présents sur ces airiaux ont parfois un âge avancé qui ajoute une valeur patrimoniale à leur intérêt paysager.



Une ferme du plateau landais (lieu-dit Lacrouste à Retjons)

Les loisirs et le tourisme sont développés sur la base d'une offre de découverte à pied, à cheval ou fluviale (canoë-kayak sur la Douze).



➤ Analyse des conditions d'insertion du projet

Parti adopté dans ce secteur :

De Retjons à Roquefort s'étend le massif forestier landais, avec la transition progressive vers le Marsan.

Jumelage avec la future A 65 Langon- Pau

L'insertion du projet présente deux sites de très fortes contraintes au nord, **le Centre d'Essais des Landes** (Champ de tir de Captieux) **et son annexe du Poteau** sur la commune de Retjons, que le tracé devra impérativement éviter.

Evitement par l'ouest de la vallée de la Douze

La ville de **Roquefort** au sud, site urbanisé et pittoresque (patrimoine bâti, gorges de la Douze), sera également évitée. La protection des ressources en eau y est impérative (forages AEP, aquifère karstique), tout comme la prise en compte des risques géotechniques résultant de la présence de karsts.

Le reste du territoire présente des sensibilités moindres (sites sans relief notable et faiblement peuplés). Le tracé devra cependant éviter les bourgs et assurer la préservation du cadre de vie rural (habitat dispersé organisé en airiaux).

Le projet peut être jumelé à la future A65 (tracé favorable car limitant la désorganisation des territoires), pour autant que les rétablissements de transparence biologique sous ou sur les deux infrastructures restent opérants malgré la longueur finale des passages de faune.

Il n'y a pas a contrario de mesure possible d'évitement de la **forêt de pin maritime en production intensive**, enjeu transversal par rapport au couloir d'étude. Le tracé épousera au mieux les limites du parcellaire sylvicole et agricole. Les acquisitions du parcellaire donneront lieu à des indemnités et à une réorganisation du parcellaire (incluant toutes les mesures de rétablissement des accès et des crastes, ainsi que de lutte contre les incendies).

Enfin, des passages pour la grande faune devront être aménagés en tant que de besoin, en réponse à ce type d'enjeu transversal également. Les survols d'oiseaux migrateurs fréquents autour de la Zone de Protection Spéciale du Camp du Poteau – les grues cendrées utilisent les parcelles cultivées comme lieu de gagnage durant leur séjour sur le site du Poteau – feront l'objet d'études spécifiques visant à assurer leur sécurité..

Les affluents de la Douze sont classés Natura 2000 au droit du couloir d'étude de la ligne nouvelle ; le **réseau hydrographique de la Midouze** couvre l'ensemble du couloir d'étude, et représente un enjeu transversal fort.

En tant que cours d'eau à vison d'Europe, ils nécessitent une attention particulière quant à leur franchissement (minimisation des perturbations et maintien des transparences hydraulique et biologique).

Les milieux naturels relictuels de lagunes devront de préférence être évités, ou feront l'objet de mesures particulières de conservation de leur hydrodynamisme afin d'en préserver les caractéristiques. Des acquisitions foncières compensatoires de biotopes pourront également être envisagées.

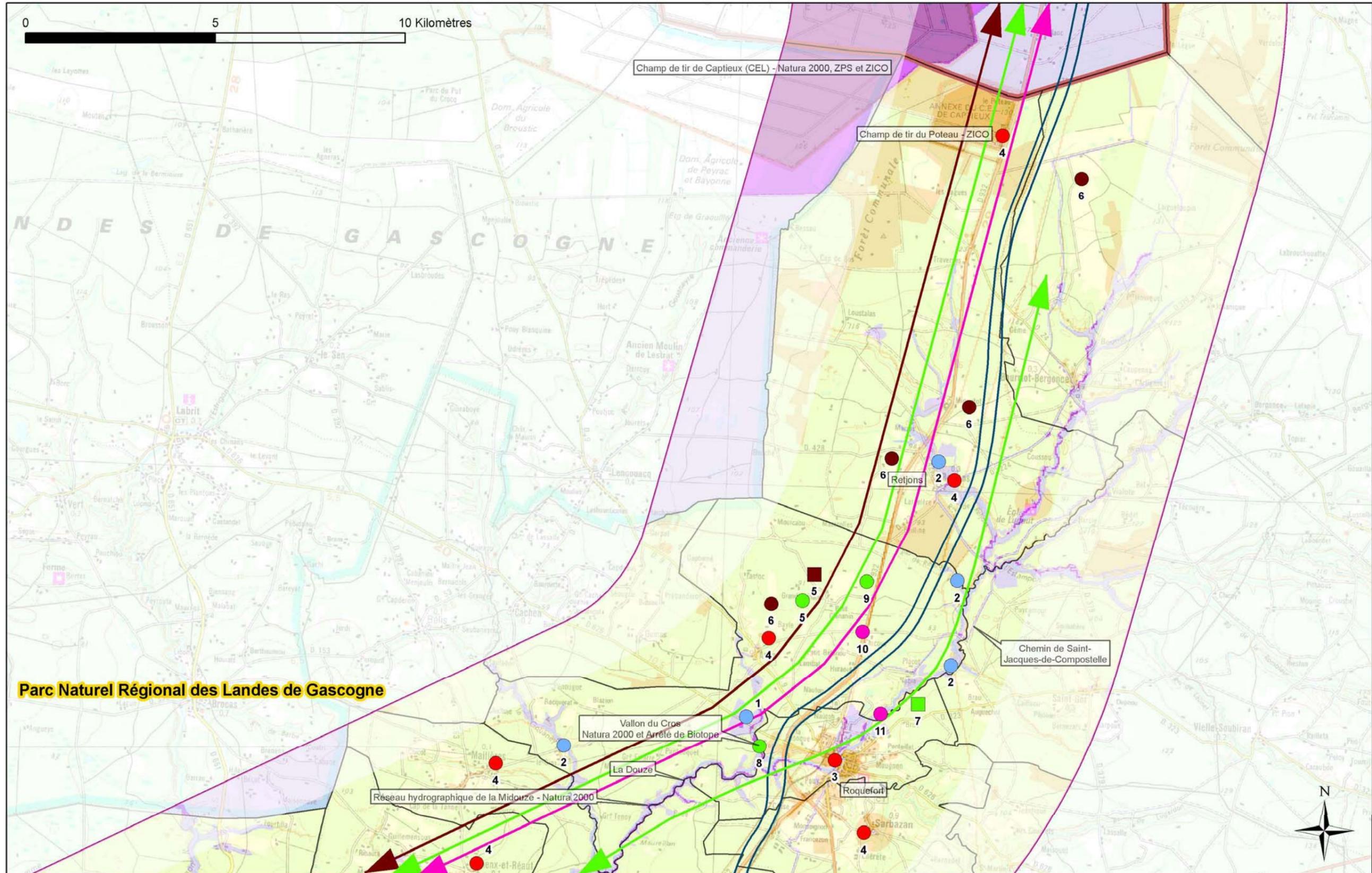
Type	Enjeux concernés	Localisation(s) sur la planche	Mesures correspondantes	Mesures génériques
●	Site sensible d'aquifères karstiques et de captages AEP	1 : Roquefort	Passage en remblais sur les secteurs karstiques sensibles	Protection du franchissement du vallon du Cros, de la vallée de la Douze et des sites à risques karstiques contre les risques de pollution liés à l'entretien saisonnier des voies
●	Cours d'eau de très bonne qualité	2 : Retjons, Ribarrouy, Douze, Gouaneyre	Procédure d'entretien saisonnier de la voie limitant les risques de pollution	
●	Secteur périurbain	3 : Roquefort	Eloignement de Roquefort	Rétablissement des échanges et protections acoustiques
●	Zones d'habitat rural ou résidentiel dispersé	4 : Retjons, Arué, Sarbazan, Maillères, Caneux-et-Réault, annexe du Centre d'Essais des Landes	Eloignement des hameaux	Possibilité de jumelage avec A65 Rétablissement des échanges et protections acoustiques
■ ●	Massif forestier	5 : toutes les communes du couloir d'étude	Réorganisation du parcellaire et indemnités	Passages pour la grande faune
●	Blocs de culture	6 : Bourriot-Bergonce, Retjons, Arué	Aménagement foncier et indemnités	
■	Cours d'eau du plateau landais et du Marsan (vison d'Europe)	7 : Retjons*, Cros*, Douze*, Gouaneyre*	Transparence hydraulique et écologique, notamment pour les chiroptères	Clôture petite faune
●	Arrêté de Protection Biotope	8 : Vallon du Cros	Evitement	
●	Lagunes relictuelles	9 : Retjons, Arué, Bourriot-Bergonce	Maintien du fonctionnement hydraulique	Acquisitions foncières de biotopes en compensation
●	Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle recoupé ou longé	10 : du nord au sud du couloir d'étude	Evitement	Traitements paysagers soignés, notamment des rétablissements éventuels
●	Vallée de la Douze	11 : Douze	Evitement	Aménagement paysager soigné des sites (canoë-kayak)

* Natura 2000



Les flèches sur la carte ci-contre indiquent les zones concernées par les enjeux.

(légende page 13)



2.2.2 Planche 2 de Roquefort à Mont-de-Marsan

➤ Milieu physique

Le relief, caractéristique du plateau landais, reste peu prononcé sur cette planche, avec des vallées généralement peu marquées.

Le secteur voit se former la **Midouze**. Mont-de-Marsan est située à la confluence des deux rivières, la Douze et le Midou, qui forment alors la Midouze. Son réseau hydrographique est le principal concerné par la planche.

Les cours d'eau du plateau landais – la Douze et ses affluents – présentent un faible risque de non atteinte de la qualité des eaux en 2015. La Midouze présente à l'inverse un risque de non atteinte de cette qualité, car elle reçoit les eaux du Midou, issues de secteurs agricoles et plus peuplés.

Une des extrémités du SAGE « Leyre et milieux associés » s'inscrit dans la partie nord-ouest de la planche.

L'alimentation en eau potable des populations est effectuée par les eaux souterraines des aquifères tertiaires, principalement l'aquifère Aquitainien (Miocène) entre 40 et 100 m de profondeur.

Roquefort et Arué exploitent toutefois les niveaux Crétacé (voir planche précédente).

Saint-Martin d'Oney compte trois captages vulnérables disposant d'un périmètre commun de protection éloigné, d'un kilomètre de diamètre. Cinq captages d'approvisionnement de Mont-de-Marsan sont distribués sur les communes de Campet-et-Lamolère et Uchacq-et-Parentis.

Ces captages présentent une sensibilité non négligeable car contribuant à l'alimentation en eau de Mont-de-Marsan et de sa périphérie (50.000 personnes), ainsi qu'une vulnérabilité liée à la perméabilité de leur toit.

➤ Milieu humain

Le **peuplement** est principalement concentré à Mont-de-Marsan et sa périphérie (en limite d'aire d'étude), regroupant 50.000 habitants environ. Roquefort, le second centre en importance, compte environ 2.000 habitants.

Le reste du territoire présente un faible taux de peuplement.

Le cadre de vie local reste généralement préservé à l'écart des grandes infrastructures.

Les **activités économiques** locales sont largement tournées vers la transformation du bois, l'industrie papetière et l'agro-alimentaire. Mont-de-Marsan, préfecture du département des Landes, a bénéficié de la politique nationale de rééquilibrage territorial. Elle compte un secteur tertiaire non marchand développé (santé, action sociale, administration publique, etc.).

Au sud de Roquefort, le plateau forestier landais montre les premiers signes d'ouverture vers le **Marsan**. La transition s'effectue en douceur entre les deux types dominants d'usage des sols – la forêt et l'agriculture – , avec une diversification progressive des productions.

La commune de Saint-Justin en limite est de l'aire d'étude porte trois AOC de vins d'Armagnac.

La base aérienne 118 de Mont-de-Marsan (site militaire relevant de l'Armée de l'Air) occupe la partie nord du périmètre urbain, avec des servitudes aéronautiques et hertziennes. Deux autres périmètres à l'est-nord-est et à l'ouest-sud-ouest correspondent aux sites de balises aériennes de la base.

➤ Milieu naturel

Les milieux naturels de plus fort intérêt du secteur correspondent au réseau hydrographique de la Midouze et de ses affluents, comprenant notamment le vallon du Cros à Roquefort. Ces milieux d'intérêt sont distribués dans un environnement sylvicole au nord, et de plus en plus marqué par l'agriculture au sud (Marsan).

Le seul **site représenté du réseau Natura 2000** est le suivant :

Code/ statut	Nom du site	Intérêt	Habitats et espèces prioritaires
FR7200722 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Réseau hydrographique des affluents de la Midouze (Recouvre l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du Vallon du Cros)	Nombreux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire Présence de gorges calcaires avec habitats de chauve-souris	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Vison d'Europe

L'enjeu fort du secteur est la préservation des habitats et de la transparence hydraulique et écologique du réseau hydrographique, essentielle pour maintenir la fonctionnalité

écologique du territoire en reliant entre eux des habitats d'intérêt dispersés et de plus en plus isolés.

La grande faune se banalise progressivement, le cerf devenant plus rare vers le sud du secteur à mesure que la forêt cède la place à l'agriculture. L'ouverture des milieux et leur diversification permettent la création de lisières plus nombreuses que dans le massif forestier landais homogène ; une faune plus variée occupe alors le terrain, mais elle est aussi plus commune.

➤ Patrimoine et paysage

Les édifices religieux représentent les éléments intéressants du patrimoine et les plus nombreux. S'y ajoutent toutefois sur cette planche :

- le moulin à eau de Barraques sur la commune de Bostens, situé en limite ouest de la commune le long de la voie ferrée existante,
- et le château de Campet-et-Lamolère.

Le quartier Saint-Orens de Saint-Perdon est le seul site inscrit de la planche.

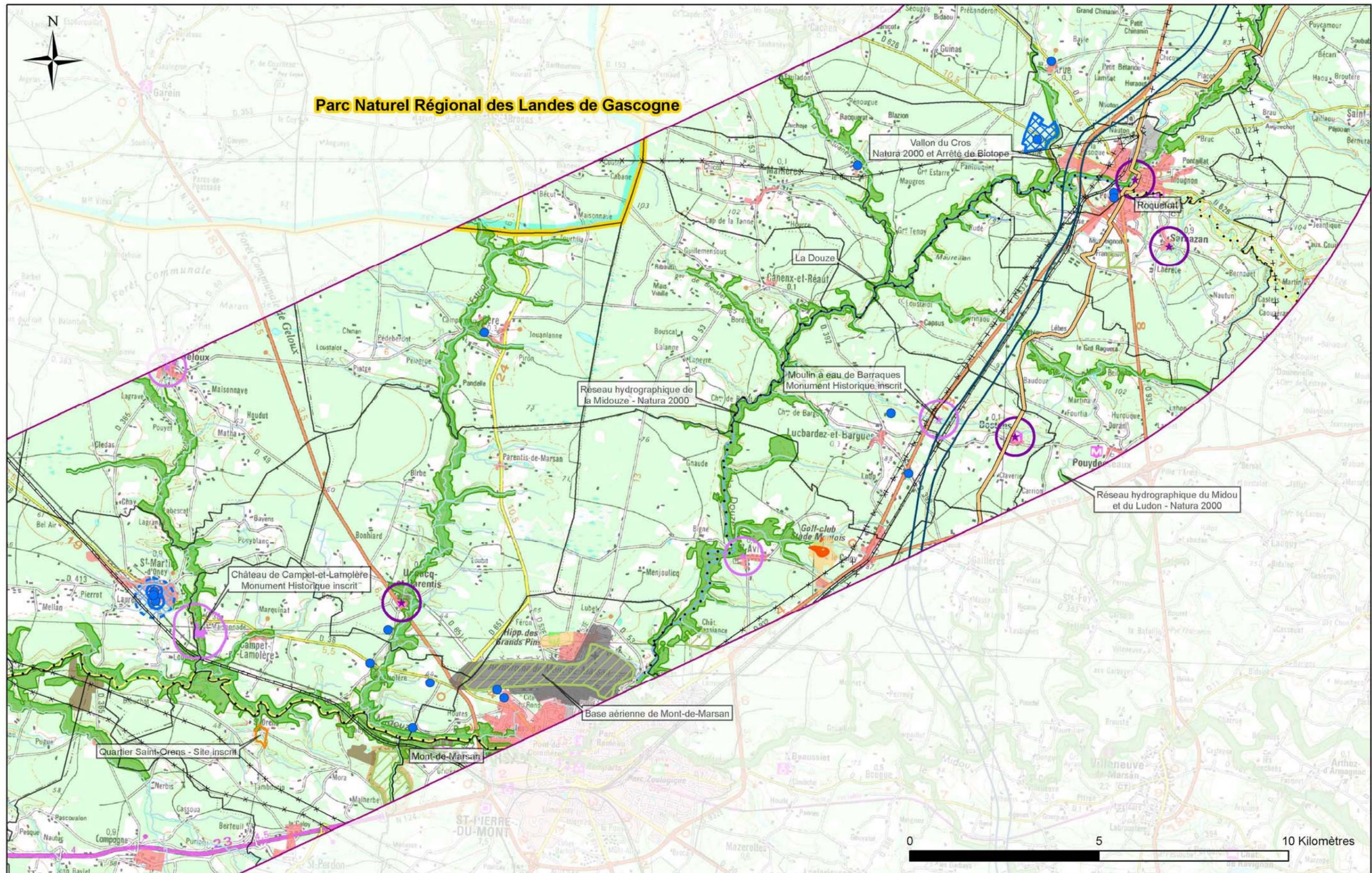
La densité de vestiges archéologiques découverts reste faible.

Le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, classé au Patrimoine Mondial de l'Humanité, s'inscrit à l'est de la planche et quitte l'aire d'étude en direction de Saint-jean-Pied-de-Port et la frontière espagnole.

Les **paysages** s'ouvrent progressivement vers le sud et la Midouze. Le territoire du Marsan est un pays de transition entre la lande devenue forêt au nord et la Chalosse, pays de collines agricoles au sud de l'Adour. Le Marsan est typiquement pays de grandes clairières agricoles, dépassant la taille moyenne des airiaux du massif forestier.

L'imbrication des clairières agricoles bâties, des massifs de pins maritimes et des lisières de feuillus est une autre caractéristique du paysage.

Mont-de-Marsan constitue par son ampleur et sa spécificité urbaine, une unité paysagère à part entière. Positionnée à la confluence de trois rivières, la Douze, le Midou et la Midouze, elle se situe en transition entre le vaste massif forestier du plateau landais et les paysages plus ouverts du Marsan.



➤ Analyse des conditions d'insertion du projet

Parti adopté dans ce secteur :

Jumelage avec la future A 65 Langon- Pau (linéaire le plus important possible vers le sud)

Évitement par l'ouest des vallées de la Douze, puis de la Midouze dans le prolongement

Passage à proximité de Mont-de-Marsan afin de desservir l'agglomération tout en préservant les sites sensibles

De Roquefort à Mont-de-Marsan s'étend le sud du plateau forestier landais au relief peu marqué..

L'insertion du projet devient un peu plus délicate compte tenu de la dispersion de l'habitat et d'un taux d'occupation du territoire relativement plus élevé. Le niveau de difficulté reste néanmoins très modéré en dehors de Roquefort et de Mont-de-Marsan. En effet, l'habitat, essentiellement distribué en bourgs et en hameaux, peut être évité et bénéficier d'un traitement paysager et acoustique des sites traversés.

Selon le tracé retenu de projet, des quelques **secteurs périurbains** de Roquefort et de Mont-de-Marsan pourraient également être concernés :

- le jumelage d'une nouvelle ligne ferroviaire avec l'A65 pose un problème d'alignement. L'A65 épousera en effet le tracé de la déviation existante de Roquefort dans un secteur assez contraint (hameaux, zone d'activités avec extension prévue et vallon du Cros d'une part, déviation et zones urbanisées d'autre part). L'évitement de ce site paraît nécessaire, ramenant le tracé en zone forestière.

Le décalage du tracé est également favorable car il l'éloigne de la zone géotechnique sensible de Roquefort et d'aquifères karstiques potentiellement très vulnérables,

- le passage à proximité de Mont-de-Marsan ne présente à l'inverse pas de difficulté particulière. La base aérienne 118 limite en effet l'extension urbaine au nord-ouest.

Le tracé retenu évitera les périmètres de protection des captages AEP de Saint-Martin-d'Oney.

La **sylviculture** reste un enjeu majeur transversal, occupant toute la planche. L'évitement des propriétés les plus sensibles en terme de potentiel forestier et de vulnérabilité permettra d'affiner l'insertion du projet lors des stades ultérieurs d'étude, en privilégiant un tracé épousant au mieux les limites du parcellaire sylvicole et agricole.

La **Douze** et ses affluents, ainsi que ceux de la **Midouze**, sont classés Natura 2000 au droit du couloir d'étude de la ligne nouvelle. En tant que cours d'eau à vison d'Europe, ils nécessitent une attention particulière quant à leur franchissement (minimisation des perturbations et maintien des transparences hydraulique et biologique).

Un double franchissement biais -donc défavorable- de la Douze est à éviter car il nécessiterait des mesures significatives de réduction des emprises sur ses habitats alluviaux, ainsi que de transparence et d'intégration paysagère des ouvrages. Cette option de passage à l'ouest de la Douze pourrait également permettre au projet d'éviter dans le prolongement un second franchissement double et biais, celui de la Midouze (cf secteur suivant Mont-de-Marsan- Tartas).

Des passages pour la grande faune devront être aménagés en tant que de besoin.

Les milieux naturels relictuels de lagunes devront de préférence être évités au mieux (Parentis-de-Marsan et Saint-Avit), ou feront l'objet de mesures particulières de conservation de leur hydrodynamisme afin d'en préserver les caractéristiques. Des acquisitions foncières compensatoires de biotopes pourront également être envisagées.

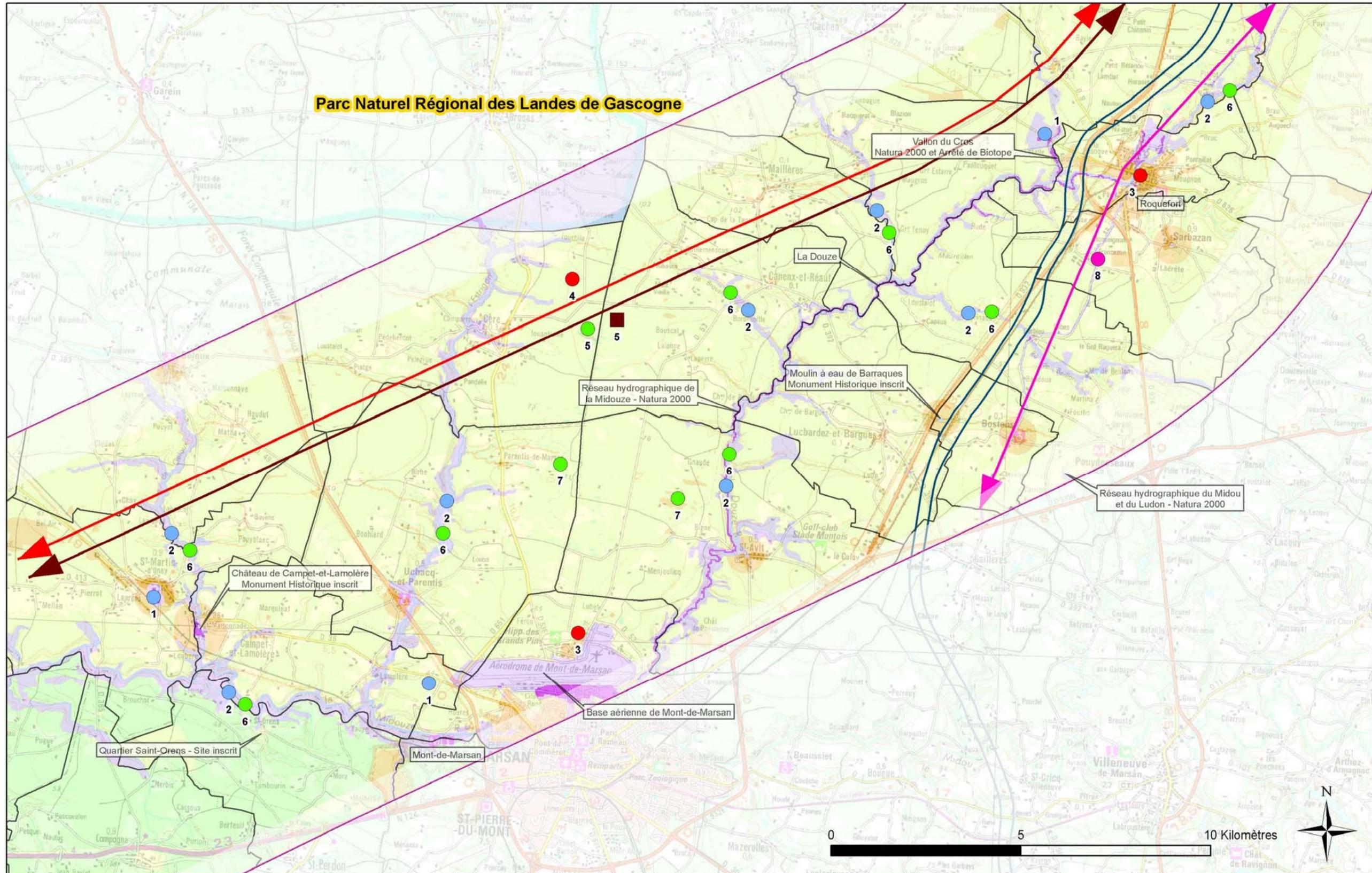
Type	Enjeux concernés	Localisation(s) sur la planche	Mesures correspondantes	Mesures génériques
●	Sites sensibles d'aquifères karstiques (Roquefort) et de captages AEP	1 : Roquefort, Campet-et-Lamolère, Saint-Martin-d'Oney, Mont-de-Marsan	Secteur de Roquefort : voir planche précédente Évitement des périmètres de protection éloignée de Saint-Martin-d'Oney Procédure d'entretien saisonnier de la voie limitant les risques de pollution	
●	Cours d'eau de bonne à très bonne qualité	2 : Douze et ruisseaux de la Gouaneyre, du Broustet, de l'Estringon, de Geloux, de Corbleu	Procédure d'entretien saisonnier de la voie limitant les risques de pollution	
●	Secteurs périurbains	3 : Roquefort, Mont-de-Marsan	Eloignement de Roquefort Respect des servitudes de la base aérienne de Mont-de-Marsan Rétablissement des échanges Adaptation du profil en long Protections acoustiques	
●	Zones d'habitat rural ou résidentiel dispersé	4 : toutes les communes du couloir d'étude	Eloignement des hameaux Rétablissement des échanges Protections acoustiques	
■ ●	Traversée du massif forestier, et grands blocs de culture (maïs principalement)	5 : tout le couloir d'étude	Réorganisation du parcellaire et indemnités Passages pour la grande faune	
●	Cours d'eau du plateau landais et du Marsan (vison d'Europe)	6 : Douze* et ruisseaux de la Gouaneyre*, du Broustet*, de l'Estringon*, de Geloux*, de Corbleu*	Transparence hydraulique et écologique Clôture petite faune	
●	Lagunes relictuelles	7 : zones humides de Parentis-de-Marsan et Saint-Avit	Maintien du fonctionnement hydraulique Acquisitions foncières de biotopes en compensation	
●	Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle recoupé ou longé	8 : Est du couloir d'étude	Traitements paysagers soignés, notamment des rétablissements éventuels	

* Natura 2000



Les flèches sur la carte ci-contre indiquent les zones concernées par les enjeux.

(légende page 13)



2.2.3 Planche 3 de Mont-de-Marsan à Tartas

➤ Milieu physique

Le relief collinaire du Marsan apparaît en partie sud de la planche. domine la moitié nord de la planche.. Au sud-est de la planche s'inscrit la transition entre le massif forestier landais et le Marsan, légèrement vallonné.

Mont-de-Marsan à l'est est située à la confluence des deux rivières, la Douze et le Midou, qui forment alors la **Midouze**. Son réseau hydrographique est partiellement représenté sur la planche.

L'Adour, dans lequel se jette la Midouze, figure en limite sud-ouest de la planche (description avec la planche suivante).

Les ruisseaux du plateau landais en rive droite de la Midouze – le Bez notamment - présentent un faible risque de non atteinte de la qualité des eaux en 2015. La Midouze présente à l'inverse un risque de non atteinte de la qualité des eaux en 2015, car elle reçoit les eaux du Midou, issues de secteurs agricoles et plus peuplés.

L'**alimentation en eau potable** des populations est effectuée par les eaux souterraines des aquifères tertiaires, principalement l'aquifère Aquitainien (Miocène) entre 60 et 100 m de profondeur, sauf sur la commune de Carcen-Ponson qui exploite les eaux de l'Oligocène à plus de 200 m.

Saint-Martin d'Oney compte trois captages vulnérables disposant d'un périmètre commun de protection éloigné, d'un kilomètre de diamètre. Cinq captages d'approvisionnement de Mont-de-Marsan sont distribués sur les communes de Campet-et-Lamolère et Uchacq-et-Parentis.

Ces captages présentent une sensibilité non négligeable car permettant l'alimentation en eau de Mont-de-Marsan et sa périphérie (50.000 personnes), ainsi qu'une vulnérabilité liée à la perméabilité de leur toit.

Les eaux souterraines de la vallée alluviale de l'Adour, ainsi que celles des aquifères profonds au sud de l'Adour présentent un fort risque de non atteinte du bon état des eaux en 2015.

➤ Milieu humain

Le **peuplement** est principalement concentré à Mont-de-Marsan et sa périphérie, regroupant 50.000 habitants environ. Tartas, le second centre en importance, et Bégaar à sa périphérie ouest, comptent environ 6.000 habitants.

Le reste du territoire présente un faible taux de peuplement (plateau forestier landais).

Le cadre de vie local reste généralement préservé à l'écart des grandes infrastructures.

Les **activités économiques** locales se diversifient, notamment dans le domaine agricole au nord de l'Adour. La meilleure accessibilité du secteur (aménagements de la RN 124 en prolongement de l'A63) et la proximité de Mont-de-Marsan à l'est et de Dax à l'ouest y contribuent. La zone industrielle et commerciale de Tartas répond à cette logique.

La diversification progressive des **productions agricoles** tient à la qualité des terres, plus propices que les sables landais. Le maïs et les céréales représentent la majeure partie des spéculations au sud de la RN 124, associées à l'élevage. La société Maïsador, implantée à Haut-Mauco au sud-ouest de Mont-de-Marsan, représentait en 2003 la troisième société landaise par son chiffre d'affaires.

Toutes les communes au sud d'une ligne Mont-de-Marsan - Saint-Yaguen sont classées IGP « Bœuf de Chalosse ».



Cressonnière à Carcarès-Sainte-Croix

La base aérienne 118 est implantée à Mont-de-Marsan (cf planche précédente).

➤ Milieu naturel

Les milieux naturels de plus fort intérêt du secteur correspondent au réseau hydrographique de la Midouze et de ses affluents, ainsi qu'à l'Adour en limite sud-ouest de planche. Ces milieux d'intérêt sont distribués dans un environnement devenant essentiellement agricole au fur et à mesure de l'approche de la vallée de l'Adour.

Les **deux sites représentés du réseau Natura 2000** sont les suivants :

Code/ statut	Nom du site	Intérêt	Habitats et espèces prioritaires
FR7200722 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Réseau hydrographique des affluents de la Midouze	Nombreux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Vison d'Europe
FR7200724 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	L'Adour	Lit mineur de l'Adour, fleuve important pour les poissons migrateurs	Angélique à fruits variables (<i>Angelica heterocarpa</i>)* Vison d'Europe

L'enjeu fort du secteur concerne la préservation des habitats et de la transparence hydraulique et écologique du réseau hydrographique. La fonctionnalité écologique de ce réseau est toutefois perturbée au niveau de Mont-de-Marsan et de Tartas, la Midouze traversant des zones anthropisées moins favorables au maintien de la qualité du couloir alluvial.

La grande faune devient progressivement plus commune du nord vers le sud du secteur (chevreuil, sanglier), qui n'offre plus les espaces de forêt vive nécessaires au cerf. La densité de peuplement et d'infrastructures (RN 124 aménagée en voie express notamment) forme ainsi une « limite » sud aux peuplements landais.

La banalisation des espaces à vocation agricole dominante s'observe au sud de la planche, une faune plus commune se maintenant toutefois grâce aux îlots boisés et aux lisières du parcellaire.

➤ Patrimoine et paysage

Les églises représentent à nouveau les éléments intéressants du patrimoine les plus nombreux (Saint-Yaguen, Ousse-Suzan, Tartas...).

Les **deux sites inscrits** de la planche sont ceux des églises de Carcarès-Sainte-Croix et de Ponson, ainsi que leurs abords. Une densité de vestiges archéologiques plus importante que sur le reste du territoire environnant caractérise par ailleurs le territoire communal de Carcarès-Saint-Croix.

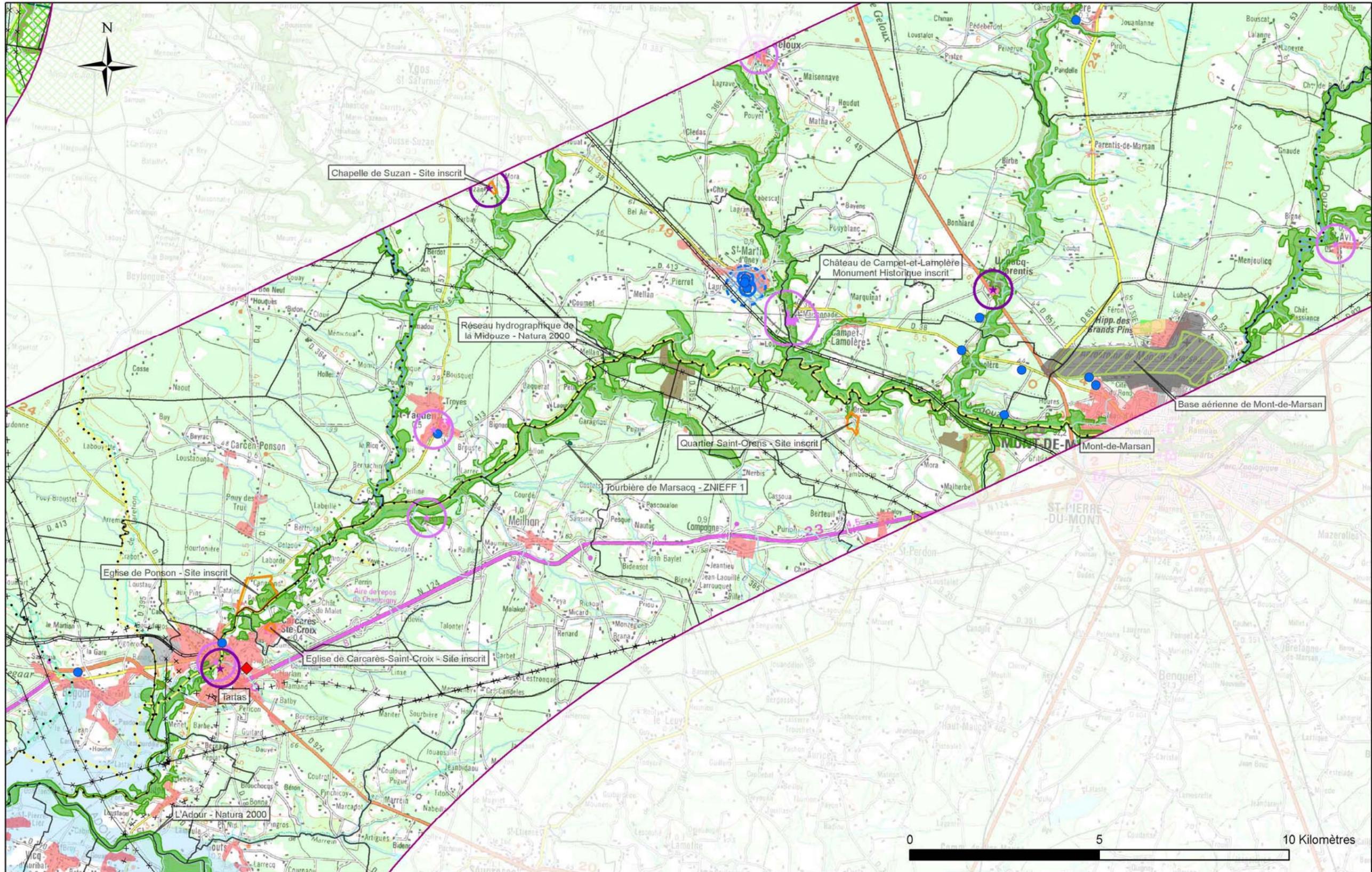


L'église de Carcarès-Sainte-Croix

Tartas, à l'ouest de la planche, est une petite ville de caractère, disposant d'une offre touristique basée sur la découverte du monde rural et forestier.

Les **paysages du Marsan** sont marqués par de grandes clairières agricoles, ouvertes, et leur imbrication étroite avec des massifs de pins maritimes et des lisières de feuillus. Le taux de boisement diminue progressivement du nord au sud de la planche, avec des paysages plus ouverts au droit de la vallée de l'Adour et de ses barthes.

La prégnance du pin maritime diminue au profit des boisements de feuillus, de plus en plus présents vers le sud. Les cours d'eau introduisent des éléments de diversité.



➤ Analyse des conditions d'insertion du projet

Partis adoptés dans ce secteur :

_passage au nord de Dax :

Evitement par l'ouest d'un double franchissement de la Midouze

Evitement de l'ensemble Carcarès-Sainte-Croix, Tartas et Bégaar

_passage au sud de Dax (variante uniquement, cf paragraphe 5.1 du présent dossier) :

Franchissement droit optimal de la Midouze

Evitement de l'ensemble Carcarès-Sainte-Croix, Tartas et Bégaar

Franchissement droit optimal de l'Adour, en amont des barthes

De Mont-de-Marsan à Tartas se poursuit le plateau forestier landais, au relief peu prononcé et sans enjeu technique pour le projet. Les thalwegs recoupés au gré du réseau hydrographique sont les seuls.

L'insertion du projet devient un peu plus délicate compte tenu d'un taux d'occupation relativement plus important du territoire par le bâti, notamment au sud du couloir de passage (sud de la Midouze). L'influence agricole du Marsan à l'est et de la Chalosse au sud –hors couloir d'étude- traduit la transition à venir vers des territoires nettement plus peuplés. Des couloirs de passage sont envisageables, qui devront s'affranchir néanmoins du secteur urbanisé et patrimonial de Carcarès-Sainte-Croix, Tartas et Bégaar.

Une insertion au nord-ouest de la Midouze paraît préférable, car elle perturberait moins le cadre de vie et l'organisation des sites bâtis qu'au sud-est (bâti dense des communes de Meilhan- Campagne, et Audon-Tartas-Souprosse en limite de planche).

Un jumelage avec la RN 124 paraît inenvisageable (bâti distribué le long de l'infrastructure).

Les terroirs communaux en rive droite de l'Adour (sud-ouest de la planche) présente les conditions d'insertion les plus délicates, relief et densité de l'habitat étant supérieurs (Meilhan, Campagne, Tartas, Souprosse) à ceux du secteur nord-ouest (Saint-Martin-d'Oney, Saint-Yaguen, Carcen-Ponson, Lesgor).

L'habitat distribué en bourgs et en hameaux pourra faire l'objet de mesures de traitement paysager et acoustique des sites traversés limitant le recours aux acquisitions.

L'insertion du projet touchera quelques mises en valeur agricoles et le massif sud-landais de production sylvicole. L'évitement des propriétés les plus sensibles en terme de potentiel culturel et de vulnérabilité permettra d'affiner l'insertion du projet lors des stades ultérieurs d'étude, en privilégiant au mieux un tracé épousant les limites du parcellaire.

La **Midouze** et ses affluents sont classés Natura 2000 au droit du couloir d'étude de la ligne nouvelle. En tant que cours d'eau à vison d'Europe, ils nécessitent une attention particulière quant à leur franchissement (minimisation des perturbations et maintien des transparences hydraulique et biologique).

Le franchissement de la Midouze nécessiterait des mesures de réduction des emprises sur ses habitats alluviaux, de transparence et d'intégration paysagère d'un ouvrage dont le biais pourrait défavorable (le cours de la Midouze est le plus souvent parallèle à la direction du couloir d'étude proposé).

Les milieux naturels relictuels de lagunes humides pourront être évités, ou feront l'objet de mesures particulières de conservation de leur hydrodynamisme afin d'en préserver les caractéristiques.

Des passages pour la grande faune devront être aménagés en tant que de besoin.

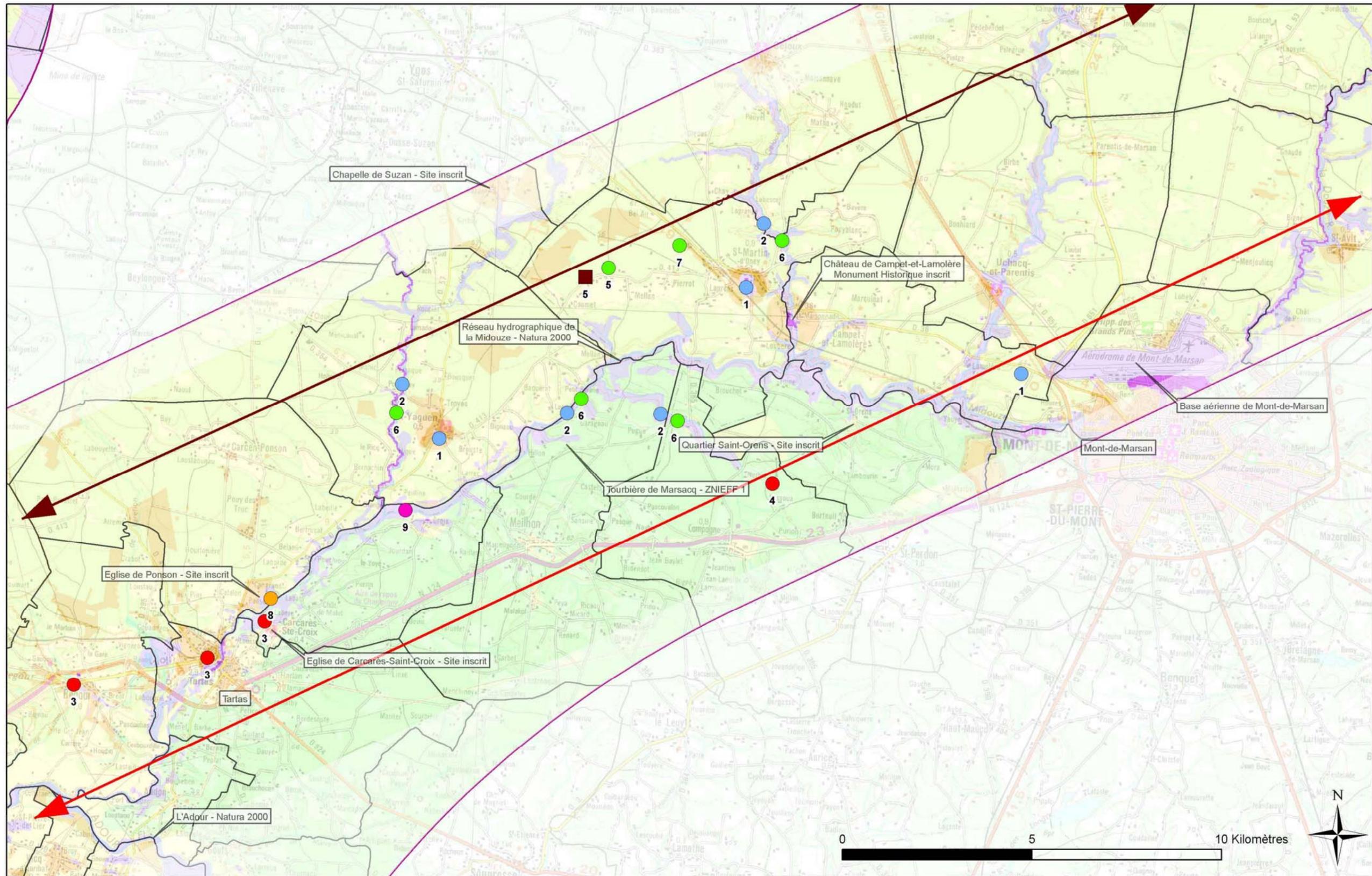
Les enjeux majeurs concernés du couloir d'étude

Type	Enjeux concernés	Localisation(s) sur la planche	Mesures correspondantes	génériques
●	Périmètres sensibles de captages AEP	1 : Campet-et-Lamolère, Saint-Martin-d'Oney, Mont-de-Marsan, Saint-Yaguen	Eloignement des bourgs Procédure d'entretien saisonnier de la voie limitant les risques de pollution	
●	Cours d'eau de qualité moyenne à bonne	2 : le Bez et ses affluents, ruisseaux de Laretion et de Luzau, les affluents en rive gauche de la Midouze	Procédure d'entretien saisonnier de la voie limitant les risques de pollution	
●	Secteur périurbain	3 : Carcarès-Sainte-Croix, Tartas et Bégaar	Eloignement de l'ensemble Carcarès-Sainte-Croix, Tartas et Bégaar Rétablissement des échanges Protections acoustiques	
●	Zones d'habitat rural ou résidentiel dispersé	4 : communes distribuées sur la planche	Eloignement des hameaux Rétablissement des échanges Protections acoustiques	
■	Massif forestier et blocs de cultures	5 : toute la planche	Réorganisation du parcellaire et indemnités Passages pour la grande faune	
■	Affluents de la Midouze*, puis de l'Adour*	6 : le Bez* et ses affluents, ruisseaux de Laretion et de Luzau, les affluents en rive gauche de la Midouze	Transparence hydraulique et écologique Clôture petite faune	
●	Lagunes relictuelles	7 : Saint-Martin-d'Oney	Maintien du fonctionnement hydraulique Acquisitions foncières de biotopes en compensation	
●	Périmètres de covisibilité de monuments historiques et de sites	8 : ensemble Carcarès-Sainte-Croix et Tartas	Evitement des périmètres de covisibilité	
●	Cours d'eau touristique	9 : Midouze	Aménagement soigné du site de franchissement de la Midouze (canoë-kayak)	

* Natura 2000

Les flèches sur la carte ci-contre indiquent les zones concernées par les enjeux.

(légende page 13)



2.3. De Tartas à Saint-Paul-les-Dax

➤ Milieu physique

Le relief sur la planche reste peu prononcé (sud du plateau landais). Seuls les vallons légèrement marqués des affluents de l'Adour et une transition peu marquée entre le plateau et la vallée alluviale de l'Adour sont à souligner. Aucun enjeu particulier n'est toutefois à souligner sur ce plan.

Le secteur est traversé par une partie du **réseau hydrographique de l'Adour et de la Midouze**. L'Adour présente une zone inondable de taille non négligeable (barthes de l'Adour) et est désigné en tant que voie navigable sur la planche (l'Adour est navigable jusqu'à Saint-Sever (hors planche, à 17 km au sud de Mont-de-Marsan), soit sur plus de 130 km de cours).

En crue, cette plaine alluviale joue un rôle d'écrêtement et de laminage des eaux, dont elle freine également la force d'invasion.

L'Adour pourrait ne pas atteindre le bon état des eaux en 2015, du fait de contributions agricoles, de l'urbanisation le long de son cours et des transformations physiques de son lit.

Ses petits affluents n'ont pas fait l'objet d'une évaluation de leur qualité dans le cadre de l'état des lieux de la DCE : ils sont classés en seconde catégorie piscicole.

Les **captages AEP** du secteur exploitent les aquifères relativement profonds de l'Aquitainien (Miocène) et de l'Oligocène, à plus de 100 m de profondeur.

La vallée alluviale de l'Adour présente en revanche un aquifère facilement exploitable car peu profond, disposant néanmoins d'une protection par un toit relativement peu perméable.

Les enjeux majeurs de la planche correspondent à :

- un champ captant présent dans la plaine alluviale de l'Adour, à l'ouest de Dax : il exploite la nappe alluviale de l'Adour et l'aquifère de l'Oligocène plus profond. Ses captages disposent de périmètres de protection rapprochée,
- des sources thermales nombreuses, exploitées en surface, et des captages de profondeur variable, distribués aux environs de Dax. Ces sources et captages supportent une activité économique de premier ordre (premier site français de thermalisme par la fréquentation).

➤ Milieu humain

La planche s'inscrit au droit d'une zone de transition entre :

- un peuplement lâche de la partie sud du plateau forestier landais, largement rural et forestier. La population s'y répartit dans de petits centres-bourgs, Taller et Laluque par exemple, et dans des hameaux,
- et une aire plus peuplée, au sud de la RN 124. Cette aire regroupe Dax, Saint-Paul-les-Dax, Tartas et Pontonx-sur-l'Adour comme principaux sites urbains.

Le **peuplement** est principalement concentré à Dax et dans sa périphérie, regroupant 50.000 habitants environ. Tartas, le second centre en importance, et Bégaar à sa périphérie ouest, comptent environ 6.000 habitants.

La population se regroupe également le long de la RN 124, Pontonx-sur-l'Adour (2.200 habitants environ) étant le plus gros bourg entre Dax et Tartas.

Castets, en limite nord-ouest de la planche, compte moins de 2.000 habitants.

Le peuplement de la Chalosse, au sud de la RN 124, est distribué au sein d'un maillage assez dense de bourgs-centres et de hameaux.

Les infrastructures convergent vers Dax qu'elles desservent.

Le cadre de vie local reste en général préservé à l'écart des grandes infrastructures.

Les **activités économiques** locales sont dominées au nord par la forêt et le tourisme vert.

Elles sont plus diversifiées au sud. Dax et sa périphérie regroupent néanmoins la plupart des activités économiques locales. Les activités de Dax sont diversifiées, grâce au niveau de peuplement, au tourisme et à l'accessibilité du secteur (aménagements de la RN 124 en prolongement de l'A63). Dax présente une dynamique tertiaire marchande (transport, immobilier, hôtels).

Dax compte 17 établissements thermaux, et la région dacquoise accueille annuellement 70.000 curistes.

La prégnance des **productions agricoles** est nette au sud de la RN 124. Les cultures céréalières et le maïs, l'élevage de volailles (volailles grasses IGP et poulets labellisés) et du « Bœuf de Chalosse » (IGP) font la richesse agricole de la Chalosse et du Tursan.

Le sud du plateau landais reste zone de **production forestière**, au sein de laquelle des mises en valeur agricoles ont été opérées, comme la production d'asperge des sables des Landes, bénéficiant d'une IGP (le nord de Dax compte la plus forte concentration de périmètres à asperge des Landes).

➤ Milieu naturel

Les milieux naturels de plus fort intérêt du secteur correspondent aux barthes de l'Adour. L'Adour et le réseau hydrographique de la Midouze et de ses affluents viennent ensuite.

La transition entre le plateau landais forestier au nord de la RN 124 et la Chalosse au sud est encore plus rapide que sur le secteur précédent. L'environnement devient largement agricole et anthropisé dans la vallée de l'Adour et au sud.

Les sites représentés du réseau Natura 2000 sont les suivants :

Code/ statut	Nom du site	Intérêt	Habitats et espèces prioritaires
FR7200720 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i> <i>DOCOB en cours</i>	Barthes de l'Adour (Recouvrent en partie la ZPS des Barthes de l'Adour ; également inventoriées ZNIEFF de type I et/ou II selon les sites)	Site de vallée inondable à forte diversité animale et végétale : le système alluvial comprend de nombreux milieux herbacés et boisés remarquables	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Tourbières hautes actives (7110*) Angélique à fruits variables (<i>Angelica heterocarpa</i>)* Vison d'Europe
FR7200077 <i>ZPS depuis 1991</i> <i>Consultation 2005 sur le projet d'extension</i>	Projet d'extension sur la totalité du périmètre des Barthes de la ZPS actuelle « Barthes de l'Adour : Saint-Martin-de-Seignanx » (En partie commun avec la ZICO du même nom)	Site de vallée inondable présentant un fort intérêt comme habitat et site de migration des oiseaux (dont 24 espèces recensées inscrites à l'annexe I)	
FR7200724 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	L'Adour	Lit mineur de l'Adour, fleuve important pour les poissons migrateurs	Angélique à fruits variables (<i>Angelica heterocarpa</i>)* Vison d'Europe
FR7200722 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Réseau hydrographique des affluents de la Midouze	Nombreux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Vison d'Europe

Code/ statut	Nom du site	Intérêt	Habitats et espèces prioritaires
FR7200717 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Zones humides de l'arrière-dune du Marensin	Complexe hydrologique offrant une grande variété d'habitats Rives inondables accueillant de nombreuses espèces rares ou menacées	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Tourbières hautes actives (7110*)

L'enjeu majeur du secteur concerne la préservation des **barthes de l'Adour** au sud-ouest de Pontonx-sur-l'Adour où elles présentent un meilleur état de conservation qu'en amont (mise en culture généralisée de type populiculture et maïsiculture). Le descriptif du site des barthes de l'Adour figure dans le document de présentation du contexte environnemental de l'aire d'étude (document 1, paragraphe 2.1.2).



L'Adour

(Source : Atlas des paysages des Landes – Les territoires de l'Adour – unité 11 : les barthes boisées)

Le **projet de Zone de Protection Spéciale (directive Oiseaux) des Barthes de l'Adour**, représentant l'extension du site FR 7210077 actuellement limité à Saint-Martin-de-Seignanx au nord-est de Bayonne, s'inscrira dans les limites actuelles du Site d'Intérêt Communautaire FR 72000720 du même nom (directive Habitats).

La grande faune est commune sur le secteur, le sud du massif landais offrant néanmoins des habitats d'intérêt moindre pour le cerf.

Les espaces à vocation agricole dominante sont banalisés, une faune commune se maintenant toutefois grâce aux îlots boisés et aux lisières du parcellaire.

➤ Patrimoine et paysage

Dax et sa périphérie représentent un site patrimonial d'intérêt majeur dans l'aire d'étude du corridor atlantique. Le secteur couvert par la planche compte une autre zone d'intérêt paysagère et patrimoniale, les étangs sud-landais en limite ouest.

Les **sites d'intérêt patrimonial** de la planche sont :

Statut	Principaux ensembles patrimoniaux	Intérêt
<i>Dax et périphérie</i>		
ZPPAUP MH classés et inscrits	Dax Patrimoine urbain de Dax	Centre ville avec patrimoine architectural remarquable Ensemble de monuments gallo-romains (remparts, fontaine Claude..) et religieux (cathédrale, église de Saint-Vincent-de-Xaintes)... Aux environs, sites classés « Partie du canton de Dantes et Juncs de la forêt communale », du « Château des Evêques » à Saint-Pandélon et du « Chêne de Saint-Vincent-de-Paul »
<i>Etang sud-landais</i>		
Site inscrit	Etang sud-landais	Vaste site inscrit couvrant le trait de côte, les dunes côtières et le massif forestier de protection, comprenant les sites classés des « Etangs girondins et landais » Forte valeur touristique avec la plupart des sites et stations balnéaires des Landes (océan et étangs)

Le secteur couvert par la planche s'inscrit à la limite de deux autres zones d'intérêt, celle de Tartas et celle de Laurède. Leur descriptif est fourni à la planche Pontonx-sur-l'Adour - Mimbaste.

Dax a bénéficié d'une occupation depuis la préhistoire. Elle est aujourd'hui un site touristique très visité et le **haut-lieu du thermalisme** en France.

Elle offre une large gamme de services touristiques et de loisirs.

Le site inscrit des étangs sud-landais est peu représenté sur la planche, essentiellement couvert par le massif forestier.

La planche présente une certaine homogénéité du paysage au nord. La forêt de pins landais domine, que les airiaux trouent en périphérie des villages.

Plus au sud, la vallée de l'Adour introduit une coupure majeure dans le paysage. Vaste espace plus ouvert tranchant avec les vues à courte distance du massif landais, elle décline ses territoires spécifiques de barthes, plutôt boisées sur la planche. Initialement couvert de chênaies, ce secteur des barthes de l'Adour laisse aujourd'hui la place à une mosaïque de parcelles sous populiculture, de chênaies et agricoles.

Les versants cultivés et supportant le bâti offrent le plus de vues d'ensemble.



Les barthes de l'Adour :

En haut, réserve de chasse de Pontonx-sur-l'Adour : milieu naturel préservé, témoin du fonctionnement hydrodynamique des barthes,

En bas, barthes de Téthieu : milieu transformé par la populiculture et la maïsiculture

(Source : Atlas des paysages des Landes – Les territoires de l'Adour – unité 11 : les barthes boisées)

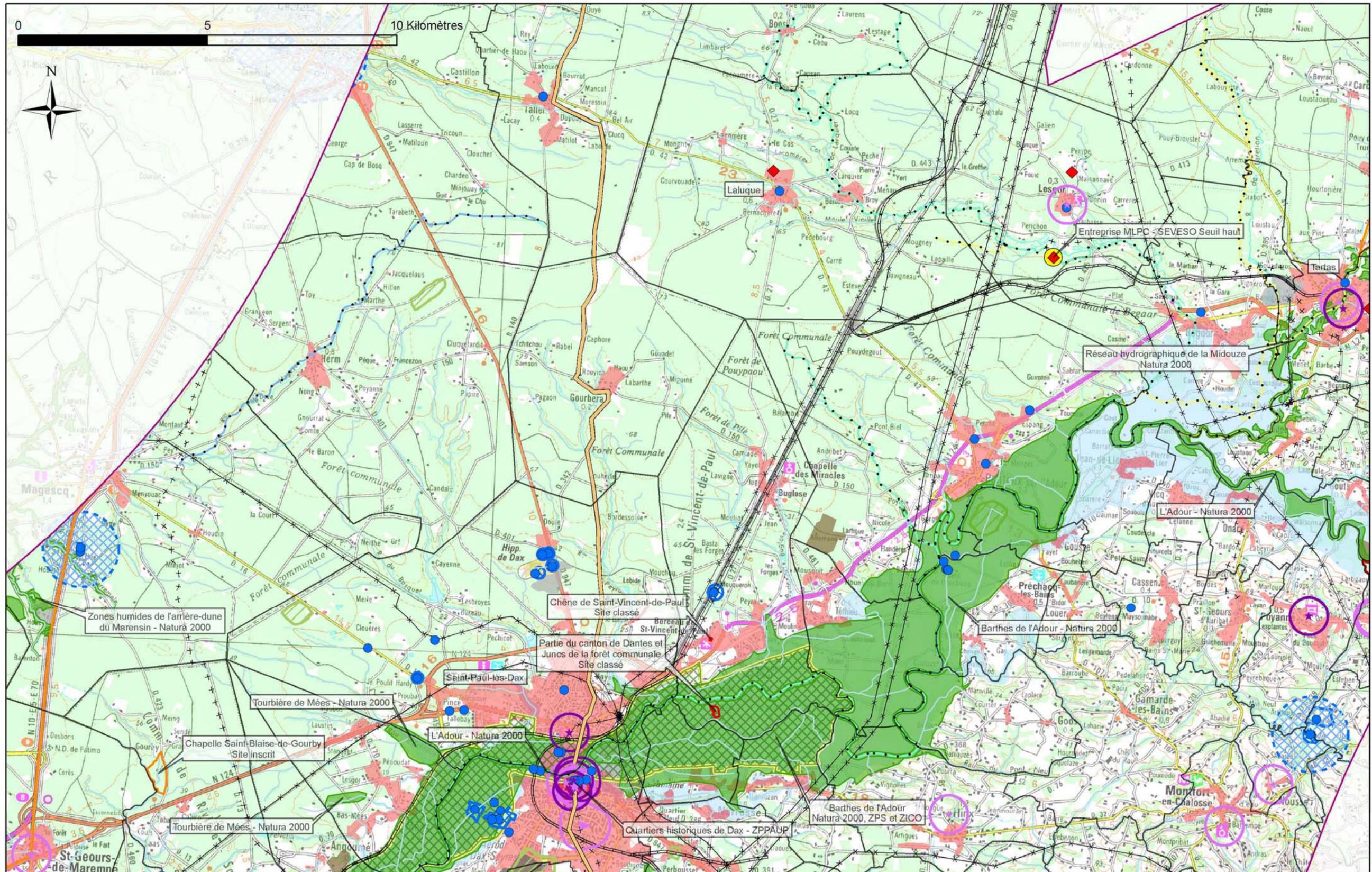
Le quart sud-est de la planche s'inscrit sur la Chalosse de Montfort. Paysage de petites collines douces façonné par l'homme, la Chalosse est assemblage de terroirs agricoles et d'élevage, de bosquets, de bourgs et de hameaux dispersés dans la campagne.

Les collines de faible altitude -jamais supérieure à 120 mètres- limitent la portée du regard.



Paysage de la Chalosse de Montfort

(Source : Atlas des paysages des Landes – Les territoires de l'Adour – unité 17 : la Chalosse de Montfort)



➤ Analyse des conditions d'insertion du projet

Parti adopté dans ce secteur :

Le projet s'inscrit entre Tartas et Saint-Paul-les-Dax au sud du massif boisé landais, sur un territoire au relief peu marqué. Les vallons des affluents de l'Adour ne posent pas de contraintes techniques particulières de franchissement.

Evitement par l'ouest des barthes de l'Adour

L'habitat est principalement distribué sur les territoires des communes alignées le long de la RN 124 (Tartas, Bégaar, Pontonx-sur-l'Adour, Téthieu, Saint-Vincent-de-Paul et Saint-Paul-les-Dax).

Evitement de Dax, mais passage à proximité afin de la desservir au mieux (objectif de réduction du parcours sur ligne classique)

Trois sites d'habitat se détachent toutefois de cet ensemble linéaire, le village de Lescor, le hameau de Buglose sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul et l'hippodrome de Dax. **La partie sud-est du couloir d'étude étant plus sensible sur le plan humain**, le report d'insertion du futur tracé de ligne nouvelle ferroviaire au nord-ouest du couloir apparaît préférable.

Un jumelage avec la RN 124 paraît également inenvisageable, comme pour le secteur précédent.

La densité du bâti isolé de la partie forestière nord-ouest du couloir d'étude est faible excepté aux environs de **Lescor**, à éviter. Cette densité offre la possibilité d'un contrôle aisé des conséquences de l'insertion d'une ligne nouvelle sur le cadre de vie privilégié des habitants. La traversée du secteur de Lescor nécessitera des mesures d'intégration paysagère et acoustique, ainsi que de rétablissement des échanges à l'échelle de la commune, de même que l'évitement des périmètres de danger du site industriel de MLPC, classé Séveso seuil haut.

L'insertion du projet touchera quelques mises en valeur agricoles et le massif sud-landais de production sylvicole. L'évitement des propriétés les plus sensibles en terme de potentiel cultural et de vulnérabilité permettra d'affiner l'insertion du projet lors des stades ultérieurs d'étude, en privilégiant au mieux un tracé épousant les limites du parcellaire.

Le réseau hydrographique des affluents de l'Adour ne pourra pas non plus être évité, étant un enjeu transversal du couloir d'étude. Le rétablissement de la transparence écologique au vison d'Europe est un impératif, ces affluents maintenant des possibilités d'échanges biologiques entre le plateau forestier et les barthes de l'Adour.

L'**Adour**, en limite sud-est du couloir d'étude, présente une zone inondable de taille non négligeable (barthes de l'Adour) supportant des milieux naturels de fort intérêt. Situés au sud-est de la RN 124 le long de laquelle se distribue le peuplement, l'Adour et ses barthes devront autant que possible être évités.

L'évitement des captages AEP de Saint-Paul-les-Dax (site de l'Hippodrome de Dax) puis de la source thermale captée au lieu-dit Clouères le long de la RD 16, au centre du couloir d'étude, est préférable.

Cette option éloignerait également la ligne nouvelle de l'hippodrome, enjeu économique et touristique local.

Type	Enjeux concernés	Localisation(s) sur la planche	Mesures génériques correspondantes
●	Zones sensibles de captages	1 : hippodrome de Dax, captages de Saint-Paul-les-Dax	Evitement des zones de captages
■	Cours d'eau et plans d'eau	2 : ruisseaux de Lizou, du Martinet, de Buglose, du Peyron, du Bosquet (réseaux hydrographiques des affluents de l'Adour)	Protection des franchissements contre les risques de pollution par accident (dispositifs de collecte et de rétention de pollution) Procédure d'entretien saisonnier de la voie limitant les risques de pollution
●	Zones urbanisées	3 : communes le long de la RN 124 et communauté des communes de Dax	Mesure d'évitement
●	Habitat organisé en hameaux et bourgs-centres	4 : Lescor, Buglose	Eloignement au mieux des bourgs-centres et des hameaux Rétablissement des échanges Protections acoustiques
○	Site industriel Séveso	5 : Lescor	Evitement des périmètres de danger
■ ●	Massif forestier et blocs de culture	6 : toutes les communes dans le couloir d'étude	Réorganisation du parcellaire et indemnités Passages pour la grande faune
●	Cours d'eau du plateau landais (vison d'Europe)	7 : ruisseaux de Luzau, de Buglose, du Bosquet, du Peyron (réseaux hydrographiques des affluents de l'Adour...)	Transparence écologique Clôture petite faune
●	Lagunes relictuelles	8 : Saint-Paul-les-Dax, Laluque	Maintien du fonctionnement hydrodynamique Acquisitions foncières de biotopes en compensation
●	Patrimoine archéologique	9 : Tartas, Lescor, Saint-Paul-les-Dax	Evitement de la périphérie de Tartas et de Saint-Paul-les-Dax Evitement du périmètre de covisibilité de l'église de Lescor
●	Hippodrome de Dax et campings	10 : Saint-Paul-les-Dax	Merlons paysagers

* Natura 2000

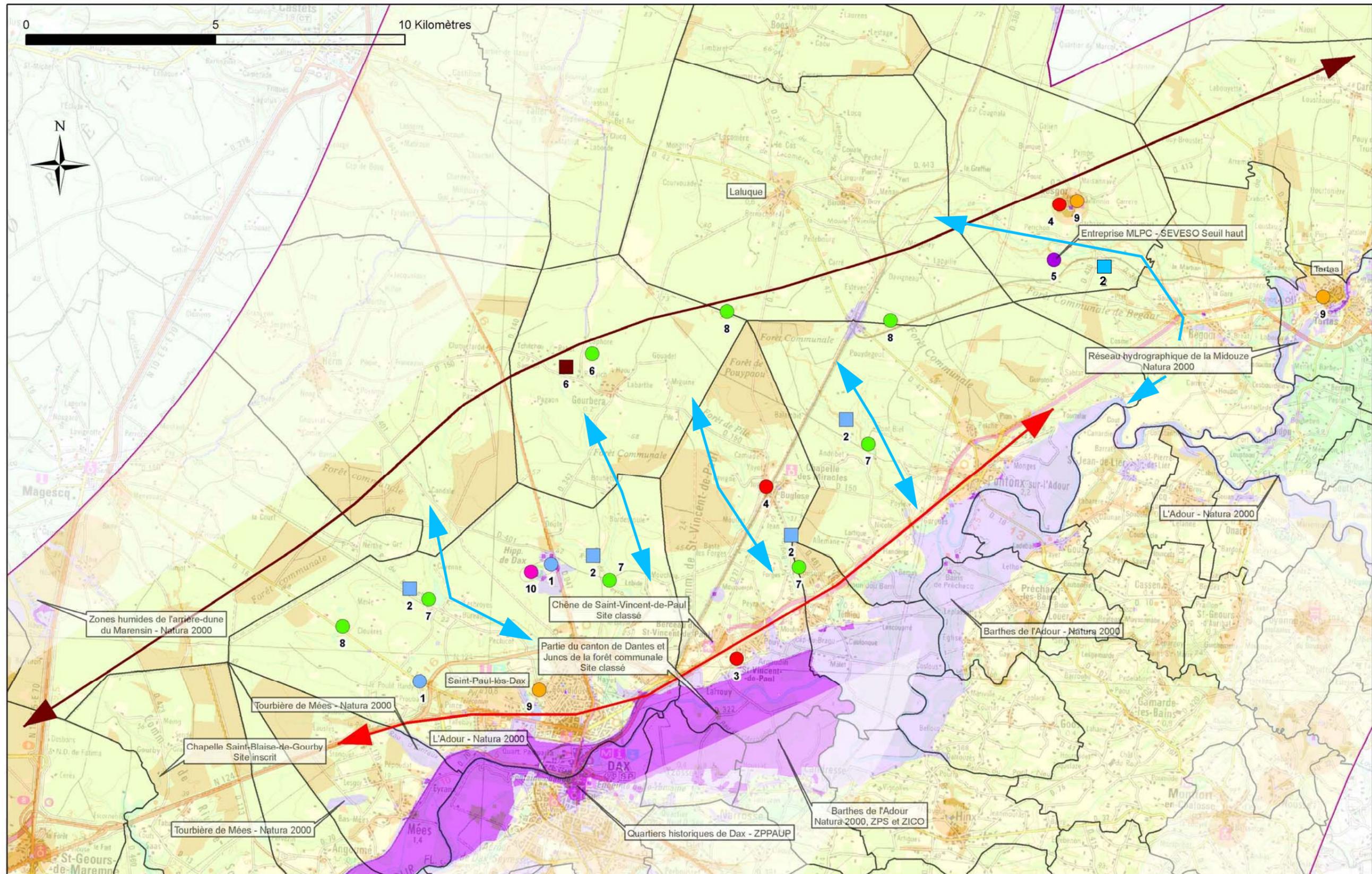


Les flèches sur la carte ci-contre indiquent les zones concernées par les enjeux.

Carte de synthèse des sensibilités environnementales et des enjeux majeurs concernés

Secteur Tartas à Saint-Paul-les-Dax

(légende page 13)



2.4. De Pontonx-sur-l'Adour à Mimbaste

➤ Milieu physique

Le réseau hydrographique de l'**Adour** - voie navigable - couvre l'essentiel de la planche. L'Adour présente une zone inondable importante, avec le champ d'expansion des crues que constituent les barthes de l'Adour.

L'Adour est une masse d'eau fortement modifiée par les aménagements de son cours, l'exploitation des granulats, la contribution agricole (nitrates, pesticides) et humaine (phosphates) de son bassin versant.

Lors des crues, cette plaine alluviale joue un rôle d'écrêtement et de laminage des eaux réduisant les risques d'inondation en aval, et freinant la force d'invasion des eaux.

L'urbanisation est en partie développée sur des parties de la zone inondable de l'Adour au niveau de Dax.



L'Adour à Onard

Le Luy de France, affluent rive gauche de l'Adour au sud de Dax, présente un risque de non atteinte du bon état des eaux en 2015.

Au droit de la commune de Mugron, s'étend le lac de la Saucille, site de baignade.

Les **captages AEP** du secteur exploitent les aquifères relativement profonds de l'Aquitainien (Miocène) entre 70 et 100 m de profondeur et de l'Oligocène, à plus de 100 m de profondeur ou plus (Lourquen et Poyanne, Pontonx-sur-l'Adour, environs de Dax).

La vallée alluviale de l'Adour présente un aquifère facilement exploitable car peu profond, mais de qualité moyenne (risque de non atteinte du bon état des eaux souterraines en 2015).

Les enjeux majeurs de la planche, identiques à la précédente, correspondent au champ captant de la plaine alluviale de l'Adour à l'ouest de Dax, et aux nombreuses sources thermales notamment à Préchacq-les-Bains (importante activité économique liée au tourisme thermal).

Les eaux souterraines des vallées alluviales de l'Adour et des Gaves, ainsi que celles des aquifères profonds au sud-est de l'Adour présentent un fort risque de non atteinte du bon état des eaux en 2015.

➤ Milieu humain

Dax et dans sa périphérie concentrent le **peuplement** et les **activités économiques** des secteurs secondaire et tertiaire (cf descriptif du secteur Tartas- Saint-Paul-les-Dax).



Voie ferrée Dax- Pau à Mimbaste (vue vers Dax)

Les **activités économiques** sur le plateau landais sont dominées par la forêt et le tourisme vert. Dax est un centre économique important, de par son niveau de peuplement et son accessibilité ; elle est aussi un centre thermal reconnu.

La prégnance des **productions agricoles** est nette au sud de la RN 124 (cultures céréalières et maïs, élevage de volailles et bovin), quand la production de pin maritime reste l'activité principale au nord.



Elevage de canards à Mimbaste

➤ Milieu naturel

Les **barthes de l'Adour**, site d'intérêt écologique majeur, sont représentées sur la planche.

L'Adour et le réseau hydrographique de la Midouze et de ses affluents viennent en seconde position.

La transition entre le plateau landais forestier au nord de la RN 124 et la Chalosse au sud est plus visible sur ce secteur que sur précédent. L'environnement devient largement agricole et anthropisé dans la vallée de l'Adour et au sud.

Les **sites représentés du réseau Natura 2000** sont repris dans le tableau à droite.

Le projet de Zone de Protection Spéciale (directive Oiseaux) des Barthes de l'Adour, représentant l'extension du site FR 7210077 actuellement limité à Saint-Martin-de-Seignanx au nord-est de Bayonne, s'inscrira dans les limites actuelles du Site d'Intérêt Communautaire FR 72000720 du même nom (directive Habitats).

Le descriptif du site des barthes de l'Adour figure dans le dossier d'introduction générale.

La grande faune est commune sur le secteur, excepté au nord de la RN 124 dans la terminaison sud du massif landais.

Les espaces à vocation agricole dominante sont banalisés, une faune commune se maintenant toutefois grâce aux îlots boisés et aux lisières du parcellaire.

Sites représentés du réseau Natura 2000

Code/ statut	Nom du site	Intérêt	Habitats et espèces prioritaires
FR7200720 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i> <i>DOCOB en cours</i>	Barthes de l'Adour (Recouvre en partie la ZPS des Barthes de l'Adour ; également inventoriées ZNIEFF de type I et/ou II selon les sites)	Site de vallée inondable à forte diversité animale et végétale : le système alluvial comprend de nombreux milieux herbacés et boisés remarquables	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Tourbières hautes actives (7110*) Angélique à fruits variables (<i>Angelica heterocarpa</i>)* Vison d'Europe
FR7200077 <i>ZPS depuis 1991</i> <i>Consultation 2005 sur le projet d'extension</i>	Projet d'extension sur la totalité du périmètre des Barthes de la ZPS actuelle « Barthes de l'Adour : Saint-Martin-de-Seignanx » (En partie commun avec la ZICO du même nom)	Site de vallée inondable présentant un fort intérêt comme habitat et site de migration des oiseaux (dont 24 espèces recensées inscrites à l'annexe I)	
FR7200724 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	L'Adour	Lit mineur de l'Adour, fleuve important pour les poissons migrateurs	Angélique à fruits variables (<i>Angelica heterocarpa</i>)* Vison d'Europe
FR7200722 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Réseau hydrographique des affluents de la Midouze	Nombreux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Vison d'Europe

➤ Patrimoine et paysage

Dax et sa périphérie représentent un site patrimonial d'intérêt majeur dans l'aire d'étude du corridor atlantique. Le secteur couvert par la planche compte également une autre zone d'intérêt, celle de Laurède :

Statut	Principaux ensembles patrimoniaux	Intérêt
<i>Dax et périphérie</i>		
ZPPAUP MH classés et inscrits	Dax Patrimoine urbain de Dax	Centre ville avec patrimoine architectural remarquable Ensemble de monuments gallo-romains (remparts, fontaine Claude..), religieux (cathédrale, église de Saint Vincent de Xaintes)... Aux environs, sites classés « Partie du canton de Dantes et Juncs de la forêt communale », du « Château des Evêques » à Saint-Pandélon et du «Chêne de Saint-Vincent-de-Paul »
<i>Laurède</i>		
Site classé	Site de l'ancien port fluvial, de l'île et des chênaies de l'Adour à Laurède	Ensemble architectural, paysager et naturel à Laurède ; site occupé dès la préhistoire, vestiges de l'antiquité à nos jours ; ancien site de franchissement de l'Adour et étape pour les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle Maison Payne, exemple d'architecture capcazalière
Site inscrit	Plaine de l'Adour et contreforts des collines de la Chalosse	
MH inscrit	Maisons et dépendances à Laurède	
MH classé	Château de Poyanne	

Dax et Laurède ont bénéficié d'une occupation depuis la préhistoire, compte tenu de leur position stratégique le long de la vallée de l'Adour. Le développement de Dax est important à l'époque romaine, et la densité de sites archéologiques découverts en témoigne.



La Source Chaude de Dax

Dax reste aujourd'hui un site touristique très visité à moins d'une heure de la côte et de ses plages. Elle est la première station thermale de France, dispose d'un patrimoine riche et se situe au cœur du dispositif touristique landais.

Elle offre une large gamme de services touristiques et de loisirs.

La **vallée de l'Adour** introduit une coupure majeure dans le paysage, qui devient ouvert. Elle décline en amont de Dax des territoires spécifiques de barthes prairiales, grandes étendues herbeuses utilisées pour la fauche et le pâturage. Le regard peut parcourir librement plusieurs kilomètres avant de s'accrocher sur les reliefs : l'habitat et les infrastructures y sont rares.

Les versants en coteaux sont cultivés et supportent villages et boisements de feuillus. Ils offrent des vues d'ensemble sur les espaces de barthes.

Le sud-est de l'aire d'étude s'inscrit sur la Chalosse de Montfort et de Pouillon.

La Chalosse de Montfort au nord-est du Luy offre un paysage de petites collines douces façonné par l'homme. C'est un assemblage de terroirs agricoles et d'élevage, de bosquets, de bourgs et de hameaux dispersés dans la campagne.

La Chalosse de Pouillon présente des traits paysagers comparables à ceux de la Chalosse de Montfort, avec des collines façonnées par l'homme, largement agricoles, et des bourgs et hameaux dispersés. Le relief est toutefois plus vigoureux, avec des versants plus raides et difficilement exploitables, donc boisés.

La vue porte à distance grâce à des points de vue du relief, notamment sur la vallée cultivée du Luy et la chaîne des Pyrénées.



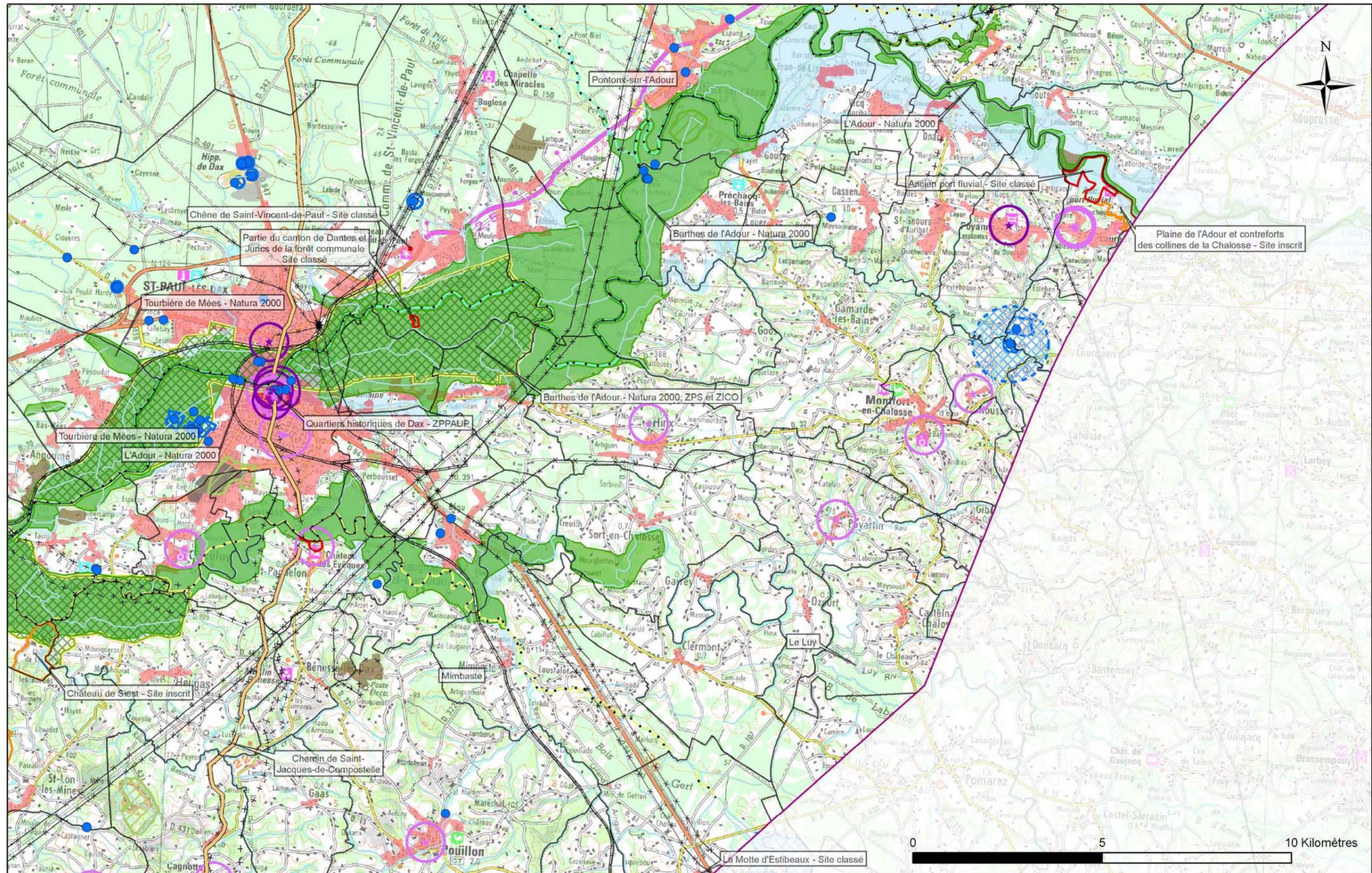
Paysage de la Chalosse de Pouillon (haut)

La plaine du Luy (bas)

(Source : Atlas des paysages des Landes – Les territoires de l'Adour – unité 18 : la Chalosse de Pouillon)



Vue globale sur la plaine depuis Estibaux



➤ Analyse des conditions d'insertion

Parti adopté dans ce secteur :

Optimisation du franchissement de l'Adour en amont des barthes intégrées au réseau européen de conservation Natura 2000

Evitement des bourgs de la Chalosse, et insertion dans son paysage collinaire

Le franchissement de l'Adour

Les communes de Pontonx-sur-l'Adour, Bégaar, Audon, Gouts, Onard, Vicq-d'Auribat, Saint-Jean-de-Lier couvrent un territoire au relief peu marqué, entre plateau landais et Chalosse, à la confluence des vallées de l'Adour et de la Midouze.

L'insertion d'une ligne nouvelle en franchissement de la vallée inondable de l'Adour – enjeu transversal - suppose une étude fine de la **transparence hydraulique nécessaire au maintien des crues** afin de préserver les terres agricoles, ainsi qu'une étude paysagère afin d'éviter un **effet de barrière visuelle** de la vallée. Le site de franchissement a priori le moins contraint par le bâti paraît être la limite des communes de Bégaar, Pontonx-sur-l'Adour et Saint-Jean-de-Lier.

Des dispositions spécifiques de protection de la qualité des eaux de la nappe alluviale doivent être prises sur le linéaire de franchissement alluvial.

Les terres agricoles seront réorganisées en cas de besoin, et des indemnités allouées pour les pertes de surface exploitable.

Du sud de la confluence de l'Adour et de la Midouze à Mimbaste s'étend la Chalosse, mosaïque étroitement intriquée d'habitat dispersé en hameaux, de parcelles agricoles et d'élevage ainsi que de bosquets.

L'habitat distribué sur la totalité du territoire de communes telles que Saint-Geours-d'Auribat, Cassen, Loué, Gamarde-les-Bains, Goos, Hinx, Sort-en-Chalosse **pose un problème d'insertion du projet.**

Quelques alignements de vallons pourraient être exploités pour masquer le projet. Certaines acquisitions devront toutefois être effectuées et des aménagements réalisés pour assurer une insertion satisfaisante du projet. Les mesures en faveur des riverains concernent l'adaptation du profil en long du projet, le rétablissement des échanges, la réorganisation du parcellaire, les protections acoustiques. Des passages supérieurs ou inférieurs pourraient répondre localement à la problématique du maintien des principaux axes d'échanges transversaux par rapport au couloir d'étude du raccordement à la ligne existante Dax- Pau (RD 107, RD 32, RD 15 et RD 943).

L'insertion d'une ligne ferroviaire pourrait également être rendue délicate par des situations de surplomb défavorables au contrôle aisé des impacts acoustiques.

Le passage de l'infrastructure représente enfin une intrusion dans les vallées ou vallons de ce type de relief (l'échelle et le modernisme du projet sont peu compatibles a priori avec le cachet rural de la Chalosse), qui nécessitera des mesures d'intégration paysagère.

Le franchissement du Luy – autre enjeu transversal - nécessitera également des mesures de transparence hydraulique, écologique et paysagère.

Type	Enjeux concernés	Localisation(s) sur la planche	Mesures génériques correspondantes
●	Captages de sources thermales	1 : Préchacq-les-Bains, Cassen	Evitement des zones sensibles (stations thermales) Procédure d'entretien saisonnier de la voie limitant les risques de pollution
■	Cours d'eau de qualité moyenne, vulnérables	2 : Adour, Luy, Louts, Grand Arrigan	Procédure d'entretien saisonnier de la voie limitant les risques de pollution
■	Zones inondables	3 : Adour, Luy	Non aggravation du risque d'inondation : principe de transparence hydraulique
■	Habitat organisé en hameaux et bourgs-centres avec une forte couverture du territoire	4 : communes du couloir d'étude	Eloignement au mieux des bourgs-centres et des hameaux Rétablissement des échanges Adaptation du profil en long Protections acoustiques
■	Secteur agricole en relief pénalisant	5 : nombreuses communes au sud de l'Adour	Evitement au mieux des zones de plus forte valeur ajoutée Réorganisation du parcellaire et indemnités
■	L'Adour*, fleuve à poissons migrateurs, en amont des « Barthes de l'Adour »*	6 : Adour*	Transparence hydraulique et écologique à l'échelle de la zone inondable du cours d'eau Protection du franchissement sur toute la largeur de la zone inondable
■	Affluents rive gauche de l'Adour*, en amont des « Barthes de l'Adour »*	7 : rivière Louts, rivière Luy (classée Natura 2000 en aval), ruisseau du Grand Arrigan	Transparence hydraulique et écologique Clôture petite faune
■	Vallée alluviale de l'Adour	8 : vallée de l'Adour et confluence	Réduction de l'effet possible de barrière visuelle dans la vallée
○	Château du Rau	9 : Hinx-sur-l'Adour	Evitement du périmètre de covisibilité
■	Collines de la Chalosse	10 : Chalosse de Montfort	Mesures alliant géométrie de projet, forme et aspect des déblais et remblais, modelages, plantations, architecture des ouvrages

* Natura 2000



Les flèches sur la carte ci-contre indiquent les zones concernées par les enjeux.

(légende page 13)

